

**DÉCISION DU MAIRE N° 2026/08/76**

**Objet : 76 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association VIRTUOSES ET COMPAGNIE pour l'organisation d'un spectacle de La Halle Michel Drucker au Théâtre de Vire**

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune de voir organiser un spectacle par l'espace de diffusion La Halle Michel Drucker au Théâtre de Vire,

**Décide**

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec l'association VIRTUOSES ET COMPAGNIE, domiciliée 78 rue des frères Vandembrouck 59193 Erquinghem-Lys, représentée par M. Bernard HAMEAU, en sa qualité de Président, pour l'organisation d'un spectacle « LES VIRTUOSES EN PLEINE TEMPÊTE », qui aura lieu au théâtre de Vire, Place Castel, le vendredi 11 décembre 2026 à 20h30, et ce pour un montant total de 12 000,00 € T.T.C.  
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, avec le tarif 2026 « Grille A ».

Fait à Vire Normandie, le 31 août 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260909-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2026  
Publication : 09/09/2026

Décision du Maire n°2026/08/76 du 31 août 2026



Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.